

MONTREAL – Séance du Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international et l'équipe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme  
Mercredi 6 novembre 2019 – 08h30 à 10h15 EDT  
ICANN66 | Montréal, Canada

JORGE CANCIO :

Bonjour à tous. Soyez les bienvenus. Nous allons commencer dans environ deux minutes. Bienvenue à la séance du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international. C'est une séance où nous allons travailler de manière intercommunautaire. Comme vous allez le voir plus tard, nous avons avec nous des gens appartenant à différentes communautés, sur scène et aussi dans le public j'espère. Alors merci de bien vouloir rentrer dans la salle, vous installer. Et j'espère que vous allez tous participer activement dans toutes les discussions.

Encore une petite minute pour courir dehors et rentrer si vous voulez.

Bonjour encore une fois. S'il vous plaît, prenez place.

Je m'appelle Jorge Cancio. Je suis le représentant de la Suisse au sein du GAC et je suis coprésident du groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international.

Je suis ici avec ma coprésidente Suada, représentante de Bosnie-Herzégovine. Est-ce que vous voulez dire quelque chose ?

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

SUADA : Bonjour à tous. C'est toujours un plaisir de vous voir.

JORGE CANCIO : Merci.

Bonjour, merci d'être venus aussi tôt aujourd'hui. Nous avons les diapositives, oui. Nous pouvons passer maintenant à la deuxième diapositive pour revoir l'ordre du jour de cette réunion.

Nous allons avoir tout d'abord les mots de bienvenue et les objectifs pour la séance. Ensuite, nous allons passer en revue les valeurs fondamentales en matière des droits de l'homme. Nous avons les statuts en ce moment. Et ensuite, nous avons un membre du Conseil d'Administration, Sarah Deutsch, qui va nous parler de ces valeurs fondamentales. Ensuite, nous avons tous reçu une présentation du groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme où nous voyons où ils en sont par rapport à l'évaluation de l'impact des droits de l'homme dans le travail de l'ICANN. Les membres de ce groupe ici présents vont nous parler de leur expérience avec ce PDP spécifique. Ensuite, nous allons avoir une discussion aussi spécifique que possible sur les résultats de la présentation qui sera faite par nos collègues du CCWG. Et ensuite, nous allons ouvrir le micro pour ceux d'entre vous qui seriez intéressés à poser des questions ou à faire des commentaires. Finalement, nous aurons un petit moment pour tirer des conclusions et cela sera fait par Suada et Benedetta.

Si vous êtes d'accord avec l'ordre du jour, je vais donc passer à la diapositive suivante. Donc pourquoi sommes-nous ici ? Et quel est

l'objectif de cette séance ? Nous avons proposé en tant que GAC – et cela, suivant la suggestion du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international – d'avoir une discussion ici à Montréal sur la mise en œuvre future des valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme et les différentes approches que l'on peut voir dans la communauté plus vaste de l'ICANN. Malheureusement, nous n'avons pas pu avoir une séance formelle sur les droits de l'homme sous le format intercommunautaire, donc nous avons décidé d'utiliser la séance de notre groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international pour avoir cette discussion avec le groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme de manière ouverte.

Il y a eu un effort de collaboration de toutes les personnes présentes sur le podium aujourd'hui et c'est pour cela qu'aujourd'hui, nous pouvons avoir cette séance.

Pour ce qui est des objectifs, tout d'abord, diffuser l'existence et la signification des valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme dans les statuts de l'ICANN ; c'est un élément qui existe et nous devons donc essayer d'apporter une valeur à ces éléments qui existent déjà et ensuite, nous allons devoir les mettre en place.

Ce qui m'amène au deuxième point, à savoir un échange par rapport aux différentes approches qui existent, quel est l'état de situation au sein de la communauté de l'ICANN vis-à-vis de la mise en œuvre éventuelle de ces valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme. Dans nos discussions internes au sein du groupe de travail

du GAC sur les droits de l'homme et le droit international, nous croyons que toute mise en œuvre dans la communauté de l'ICANN doit être de nature intercommunautaire et doit s'encadrer dans les processus d'élaboration de politiques. Ce n'est pas quelque chose que nous avons décidé de manière ferme. Il s'agit tout simplement du résultat des discussions que nous avons eues au sein de notre groupe. C'est pour cela qu'il est tellement important d'avoir ici le CCWG qui va partager avec nous son expérience.

Et bien sûr, c'est notre troisième objectif, non seulement ici mais aussi avec nos collègues de la communauté, essayer de trouver ou d'établir des prochaines étapes, bref, savoir quel sera le chemin à parcourir vers la mise en œuvre de ces valeurs fondamentales. Et cela est en rapport avec le dernier point de notre ordre du jour, à savoir les conclusions que nous allons pouvoir tirer de cette discussion.

Voilà un petit peu une brève explication du travail que nous allons faire aujourd'hui et des objectifs de ce travail. S'il n'y a pas d'intervention urgente, nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour. Et comme je l'ai dit avant, nous avons le privilège d'avoir ici un représentant du Conseil d'Administration de l'ICANN, Sarah Deutsch. Merci beaucoup d'être venue et merci de présenter un petit peu quelle est la place des valeurs fondamentales en matière des droits de l'homme dans les statuts de l'ICANN.

SARAH DEUTSCH :

Bonjour à tous. Je suis ravie d'être ici

Avant de commencer les discussions, j'aimerais tout d'abord voir un petit peu ce qui se passe aujourd'hui, surtout pour ceux qui sont moins familiarisés avec ce travail.

En 2016, les valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme ont été ajoutées aux statuts fondamentaux. Et depuis le CCWG a élaboré un cadre d'interprétation. Et ce cadre d'interprétation fait partie des recommandations de la piste de travail deux du CCWG. Elles ont été présentées en 2018 au Conseil d'Administration pour examen. Et je peux confirmer que ces recommandations seront discutées par le Conseil demain. Et les valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme entreront en effet après avoir été discutées par le Conseil d'Administration. Et à ce moment-là, on commencera à parler de la mise en œuvre de ces valeurs fondamentales.

L'organisation ICANN a élaboré un rapport d'évaluation de mise en œuvre avec des recommandations sur le cadre d'interprétation et son évaluation de la faisabilité, l'impact de la mise en œuvre de ces recommandations ainsi que des processus de travail. En parallèle, en 2018, l'organisation ICANN sélectionné un consultant indépendant pour mettre en place une évaluation de l'impact des droits de l'homme dans les opérations de l'ICANN. En 2020, les résultats ont été reçus, ce qui marque un point important dans le travail de l'ICANN car cela nous aide à comprendre quel est l'impact de ces droits de l'homme dans les activités courantes de l'ICANN et comment les activités de l'ICANN ont un impact sur les droits de l'homme.

En mai 2019, le PDG a demandé à un de ses départements d'avoir un travail de prévision de mise en œuvre de ce type de valeurs fondamentales. En octobre très récemment, le groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme, CCWPHR, a publié un rapport sur l'évaluation de l'impact des droits de l'homme dans les opérations courantes de l'ICANN et nous allons rentrer dans le détail de tout cela. C'est vraiment très intéressant, c'est le début d'un travail très important fait par la communauté sur les droits de l'homme. Sachez que le Conseil d'Administration est toujours très engagé en faveur des droits de l'homme. Nous les soutenons et nous sommes très enthousiastes par rapport aux prochaines étapes.

Et maintenant, je vais vous repasser la parole.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup, Sarah, de cette mise à jour très intéressante, d'écouter que le Conseil d'Administration va considérer cette question demain. Une question très courte pour le public : est-ce que quelqu'un veut poser des questions par rapport à cette perspective historique et par rapport à cet état de situation ? Si ce n'est pas le cas, je vais donc passer à la prochaine diapositive, le prochain point de notre ordre du jour.

Et merci Austin du CCWP d'être ici mais aussi, merci du travail que vous allez présenter parce que cela va, j'espère, marquer un jalon dans les progrès accomplis par la communauté pour développer une approche pour la mise en œuvre de ces valeurs fondamentales en

matière de droits de l'homme. Comme vous avez pu le voir, le Conseil d'Administration envisage d'adopter ces valeurs fondamentales et nous comptons sur vous pour continuer à faire du bon travail.

Maintenant, je vais passer la parole aux membres de ce groupe. Je vous rappelle de parler lentement et clairement. Et vous avez environ 15 minutes. Merci beaucoup.

AKRITI BOPANNA :

Bonjour à tous. Merci d'être ici. C'est vraiment un moment important pour notre groupe parce que c'est l'aboutissement de beaucoup d'efforts que nous avons appliqués pour pouvoir réaliser cette évaluation des droits de l'homme. C'est vraiment très important pour nous de pouvoir présenter cet effort devant vous et d'essayer d'identifier les prochaines étapes.

Tout d'abord, j'aimerais dire qu'une grande partie de ces projets ont été dirigés par Collin Kurre, qui a démissionné la semaine dernière mais c'était lui qui a dirigé une grande partie de ces efforts. C'est dommage qu'il ne soit pas ici pour le présenter. Le plus important pour nous maintenant, c'est d'entendre votre avis, notamment pour ce qui est des cadres internationaux en matière des droits de l'homme au niveau de la législation dans vos pays pour voir si ces lois nationales doivent être prises en considération par la communauté. Et je suis ravie de présenter notre travail.

Tout d'abord, je vais vous donner une petite introduction sur notre approche et ensuite, Austin va rentrer plus en détails par rapport à cette approche. Tout d'abord, quelques informations de contexte.

Les droits de l'homme ont été un sujet de conversation depuis 2003 dans le SMSI. C'est un sujet qui a déjà été abordé en 2012. Les Nations unies, dans sa déclaration, a dit : « Les personnes doivent avoir une protection de leurs droits en ligne et hors ligne. »

Cela nous amène à 2013. Dans les forums sur la gouvernance de l'internet et même dans NetMundial, il a été dit que les droits de l'homme étaient des droits extrêmement importants. Ce qui est important, c'est que les compagnies et les organisations qui gèrent l'infrastructure de l'internet, que leurs politiques ont un impact important sur les droits des personnes en ligne. C'est pourquoi l'ICANN a créé un comité pour s'occuper des droits de l'homme en 2016 qui devait être guidé par la loi applicable dans les différents pays. Donc on avait dit que tout cela allait rester en suspens jusqu'à ce qu'un cadre d'interprétation puisse être élaboré. C'est le travail qui a été fait par le CCWG sur la responsabilité. En attendant l'approbation de ces recommandations, nous avons pensé qu'il serait intéressant de commencer déjà à envisager ou à penser à comment la mise en œuvre de ces valeurs pourrait être réalisée.

Pour le moment, l'évaluation des impacts des droits de l'homme nous a permis d'avoir une vision de contexte et savoir de quelle manière les différents projets ont cet impact. C'est la première fois qu'une telle évaluation est faite au sein de l'ICANN et c'est très utile dans notre



communauté parce qu'il y a beaucoup d'unités constitutives, de parties prenantes qui participent aux différents processus. C'est la méthode multipartite qui promeut une inclusion pour tous et qui doit être transparente, responsable et assure également une participation en termes de collaboration.

Pour ce qui est de la communauté quand on parle de l'ICANN, nous avons des gens qui habitent dans la même région, il y a des gens par exemple qui représentent des gouvernements, qui représentent des universités. Mais malgré la distance géographique ou les différents groupes, nous travaillons tous en collaboration. C'est pour cela qu'il y a différentes perspectives et compétences et cela a un impact sur la portée de l'évaluation que nous voulions mener.

Austin va vous parler des différentes itérations et des différentes références du travail que nous avons fait au niveau des modèles que nous avons choisis pour évaluer l'impact des droits de l'homme.

AUSTIN RUCHKSTUHL : Je suis boursier de l'ICANN66 et membre du groupe de travail.

Je vais parler un petit peu des modèles. C'est un petit peu ennuyeux mais je vais essayer de le faire le plus intéressant possible.

Nous voulons vous raconter par rapport à notre expérience. Si vous lisez le rapport, vous allez voir que nous ne voulons pas dire que c'est la façon de faire ; nous voulons plutôt document les différentes expériences que nous avons pu avoir pour pouvoir en tirer profit dans

des travaux futurs. Je vais commencer en vous expliquant les différents modèles et les différentes stratégies.

La première, nous l'appelons le brouillon initial, qui a commencé en 2017. C'était une description de haut niveau. Nous avons essayé de voir quel était le lien entre l'évaluation de l'impact et les PDP. On pensait à un PDP et de quelle manière les droits de l'homme pouvaient être impactés dans un processus PDP. L'aspect positif, c'est qu'on a présenté cette notion dans une enquête que nous avons menée par rapport aux PDP. La communauté a bien répondu, les gens étaient intéressés ; c'était l'aspect positif. Le problème, c'était qu'il y avait une espèce de manque de clarté parce qu'on n'expliquait pas suffisamment quelle était l'implication de la communauté de l'ICANN et cela pouvait constituer une charge de travail supplémentaire pour le personnel de l'ICANN et pour la communauté. Donc cela a été vu comme un effort un peu prématuré.

Deuxième modèle, un questionnaire qui a été élaboré en mai 2018. Il a été proposé par Collin. Et l'idée, c'était d'avoir une liste de questions qui pouvaient être appliquées à tous les scénarios possibles. Le problème, c'est que la liste de questions était un petit peu abstraite et les gens ont vu cette liste de questions, c'était quelques pages, et les gens ont dit : « Est-ce qu'on doit répondre à toutes ces questions ? Quel est le lien avec les droits de l'homme ? Qu'est-ce qu'on veut obtenir avec ces questions ? » Donc il y a eu des réserves par rapport au temps que cela prenait, donc il y a eu un manque d'implication

Qu'avons-nous fait? Nous avons commencé à parler avec la communauté, créer un espace pour que les gens s'impliquent de manière intercommunautaire. Et cela a été positif.

Troisième modèle, un modèle de changement, novembre 2018. Ce questionnaire, on l'a converti en un tableur, ce qui a beaucoup changé les choses. Et nous nous sommes focalisés sur l'idée de changement et de politiques. Cela n'a pas permis de documenter les questions de statu quo. Mais ce tableur a permis la collaboration de manière accessible. Et c'est l'une des conclusions les plus intéressantes de ce travail, à savoir que lorsqu'on rend les choses accessibles à la communauté, on voit une plus grande implication. On a également eu recours à une expertise externe, mais il y a eu une difficulté pour pouvoir documenter tout cela. Et ce modèle n'a pas été parfait non plus.

Et finalement, le quatrième modèle, un modèle plus global, celui qui est expliqué dans le rapport avec les différentes étapes, c'était en début 2019, il s'agit d'un tableur réalisé de manière collaborative avec différentes colonnes qui a évolué au fur et à mesure qu'on l'a utilisé et au fur et à mesure que des questions plus importantes étaient introduites. Nous n'étions pas contraints à une structure en particulier et cela nous a aidés à pouvoir le faire évoluer au fur et à mesure que cela avançait. Le modèle voulait aboutir à des recommandations constructives. C'était une utilisation efficace du temps de l'équipe parce qu'on pouvait travailler sur différentes colonnes en fonction du temps dont vous disposiez. Et il y avait différentes étapes ; on pouvait

ajouter des colonnes au fur et à mesure que des idées nous venaient à l'esprit. Un modèle flexible qui permettait d'optimiser le temps des membres. Il y a eu un risque potentiel de surcharge de travail, donc nous avons essayé de le simplifier le plus possible. Et dans le rapport, vous allez trouver un lien qui vous amènera à l'explication de ce modèle.

Maintenant, pour ce qui est du rapport, nous avons tout d'abord lancé un appel à volontaires dans notre groupe. Nous avons eu à peu près 10 personnes intéressées. Il nous a fallu choisir un sujet sur lequel nous allions mener notre travail. Je ne vais pas rentrer dans le détail du pourquoi, mais nous avons eu beaucoup de retours de la communauté par rapport à ce que nous devons faire. En tant que CCWP, nous avons rejoint le PDP sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD et nous avons participé dans des canaux de communication, des téléconférences, des listes de diffusion et nous avons également un canal Slack. Et nous avons une liste assignée pour les membres du CCWP pour confirmer quand ils voulaient rejoindre quels appels et par rapport à quels appels ils voulaient faire l'évaluation de l'impact. Et toutes ces informations étaient regroupées dans le tableur.

Nous avons parlé avec des membres du PDP, j'en vois quelques-uns ici, qui nous ont beaucoup aidés. Certains étaient nouveaux pour le PDP. Les membres de la communauté ont travaillé avec nous pour aider à faire cette évaluation d'impacts. Et finalement, nous avons peaufiné un petit peu ce tableur comme je vous ai dit avant. L'idée, c'était des sujets ou des problématiques ou des titres très courts du

côté gauche du tableur pour savoir quels étaient les sujets sur lesquels nous étions en train d'évaluer l'impact. Donc je vous encourage à regarder ces listes.

Et voilà un petit peu l'explication de ce que nous avons fait. Ce n'est pas parfait, nous sommes ouverts à vos retours. On aimerait savoir ce que vous en pensez, ce que vous pensez de ce processus. Est-ce que c'est un processus trop informel ? Merci de nous donner vos retours. Et c'était une façon très intéressante de pouvoir être en contact avec les nouveaux arrivants. Si vous avez des idées, il ne faut pas hésiter à nous contacter parce que pour moi par exemple, cette interaction avec les nouveaux arrivants, avec les membres de la communauté nous a permis de mieux comprendre les choses.

Et les aspects négatifs, c'est qu'on est rentrés dans le processus PDP un peu tard. Cela aurait été mieux de nous impliquer en amont. Voilà, c'est un petit peu l'explication.

Merci beaucoup.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup. Je remercie Akriti et Austin.

Je voudrais en premier lieu demander aux personnes présentes dans la salle s'il y a des questions ou des clarifications qu'il faudrait apporter. Avez-vous des questions à poser, un point en particulier ? Il semble bien qu'on continue à se réveiller petit à petit. Je vais essayer de briser la glace.

Vous avez expliqué ce que vous avez fait jusqu'ici. Quelle est donc la prochaine étape pour le CCWP ? Et comment les représentants du gouvernement voulant participer à ce travail pourraient être intégrés dans cette procédure ? Quelles sont les prochaines étapes et comment quelqu'un pourrait-il s'intégrer dans le travail que vous faites ?

AKRITI BOPANNA :

Merci beaucoup de votre question. C'était la première itération. L'idée est de peaufiner ce modèle à partir des commentaires que nous recevons et l'appliquer à notre PDP. Mais nous reconnaissons cependant qu'il y a de nombreux PDP qui ont beaucoup avancé dans le processus, donc c'est difficile de commencer une étude de l'impact des droits de l'homme. Nous avons choisi être modèle parce que nous avons trouvé que c'était le plus faisable. Mais nous sommes conscients du fait qu'il y a des nombreuses questions techniques. Moi et bon nombre de mes collègues de l'équipe, nous avons mis beaucoup de temps à voir les difficultés, il y a une terminologie qui varie, il faut savoir à quoi cela fait allusion, il faut faire une étude d'impact sur les droits de l'homme.

Ce EPDP a un rythme un peu trop rapide. Donc ce que nous espérons en ce moment, c'est recevoir vos commentaires pour améliorer notre modèle et voir s'il y a des initiatives de la communauté et des personnes voulant se porter volontaires pour faire ce travail parce que la dernière fois, il y avait une dizaine de personnes mais qui étaient dans différentes régions, différents fuseaux horaires. Parfois, c'est chaotique, parfois les 10 personnes ne sont pas toutes ensemble pour

faire l'évaluation ou l'étude d'impact en même temps. Ce serait bien d'avoir les commentaires et les initiatives de la communauté pour voir comment le faire ainsi que des représentants du GAC. On aurait besoin de représentants de l'aspect légal, donc des gens qui ont des connaissances légales sur cette étude d'impact pour savoir quel est l'effet de ces engagements en tant que représentants du gouvernement. Vous, en tant que représentants des gouvernements, vous êtes dans la meilleure situation pour faire une étude d'impact et pour nous donner une idée de ce qui se passe. Nous venons du monde des droits de l'homme et pour bon nombre d'entre nous dans l'équipe, c'est une perspective que nous n'avons pas.

Et c'est aussi pour la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail numéro deux; bon nombre des thèmes sur les droits de l'homme dont nous avons parlé aujourd'hui sont inclus dans ces recommandations. Et il y a ici des personnes qui ont travaillé là-dessus. Donc ce serait un bon point de départ pour voir comment nous pourrions essayer d'intégrer les leçons que nous avons apprises au lieu de recommencer à zéro. C'est donc une autre modalité de travail pour les membres du GAC pour pouvoir s'intégrer dans ce travail et contribuer.

JORGE CANCIO :

Austin, vous voudriez rajouter quelque chose peut-être ou vous êtes d'accord? Merci beaucoup de ces clarifications. Je crois que c'est thème commun avec de nombreux projets de la communauté. Nous avons aussi l'évolutivité, et nous devons nous assurer que quelque soit

le modèle utilisé pour l'étude d'impact des droits de l'homme pour sa mise en œuvre, ce modèle doit être un modèle évolutif. Et il faut qu'il y ait suffisamment de personnes dans la communauté parce que bien sûr, ce n'est pas la même chose de s'occuper d'un PDP que de l'institutionnaliser et d'essayer de s'occuper de tout cela. Je crois qu'il y a six ou sept PDP en parallèle. Et ce serait un problème, donc. Mais c'est quelque chose sur quoi nous devons tous réfléchir ensemble.

Pour une simple question de temps que je dois gérer dans cette séance, nous allons donc aborder le prochain point de notre ordre du jour et nous allons voir quel est le point de vue des différentes personnes se trouvant à mes côtés à cette table.

Pour l'information dont vous disposez, nous nous sommes entretenus avec les différentes organisations de soutien et les différents comités consultatifs et nous leur avons demandé s'ils voulaient faire partie de ce panel. L'idée était d'établir un projet intercommunautaire. Et il y a ici les personnes qui se sont portées volontaires pour travailler, qui avaient du temps dans leur emploi du temps. Donc en premier lieu, nous les remercions d'être ici parmi nous.

Je vais commencer à ma gauche, nous allons commencer par Tatiana qui a vraiment beaucoup d'expérience à ce propos. Je voudrais savoir quel est votre avis par rapport à la présentation. Il y a ensuite Austin puis Akriti. Si vous voulez diriger cette discussion, vous avez donc deux ou trois minutes.



TATIANA TROPINA : Je suis à l'extrême gauche après ce travail sur les valeurs fondamentales des droits de l'homme. Je veux d'abord vous remercier d'être venus. Et je veux vous poser une question. Qui parmi vous se souvient de ceci – parce que cela s'est passé il y a quelques années ? Qui se souvient du cadre d'interprétation des droits de l'homme sur la valeur essentielle des droits de l'homme ? Je ne vois pas trop de mains qui se lèvent. Je voudrais un petit peu vous rappeler ce que c'était parce que je veux parler du travail du CCWP sur les droits de l'homme et je veux vous dire comment cela aiderait dans la mise en œuvre du cadre d'interprétation.

Lorsque nous développons le cadre d'interprétation sur les droits de l'homme et sur les valeurs essentielles des droits de l'homme, nous avons compris que le principal effet de l'ICANN sur les droits de l'homme n'est pas l'influence ou l'effet de l'organisation ICANN sur cela parce que bien sûr, ni l'organisation ni la communauté ne pratique l'esclavage ou acceptent des volontaires ou qu'ils s'occupent du travail des enfants. Non. L'effet le plus important se fait par l'intermédiaire des politiques, ce que fait la communauté et ce que le GAC ou ce l'ALAC présente. Et c'est pour cela qu'il y a un effet au niveau mondial. Et c'est ce que je voulais souligner ici. Nous apprécions vraiment les efforts que fait l'organisation ICANN sur les effets de son action sur les droits de l'homme. Il y a donc ce groupe de l'ICANN, il y a l'organisation ICANN, le Conseil d'Administration de l'ICANN, et la communauté. Et pour reprendre ces statuts qui sont encore à une étape latente pour ainsi dire, nous devons revenir à

mettre en force le cadre d'interprétation. Et nous devons évaluer l'impact que cela peut avoir sur les droits de l'homme.

Pendant que nous développons ce cadre d'interprétation, nous regardions différentes parties de la communauté et nous nous disions : « Non, cela dépend des organisations de soutien et des comités consultatifs. C'est à eux de décider comment ils vont se servir de cette étude d'impact sur les droits de l'homme. » Nous ne pouvons pas créer une solution qui soit facile ou qui soit la même pour toutes les organisations de soutien ou tous les comités consultatifs.

Pour revenir à la présentation d'Akriti et d'Austin, nous pourrions nous demander comment nous pouvons le faire. Moi, je représente la GNSO par exemple. Comment pouvons-nous évaluer l'impact ou l'influence des PDP par rapport aux droits de l'homme ? À quel moment allons-nous faire cela ? C'est là que je vois que le travail que vous avez fait peut être lié au débat au sein de la ccNSO. Une fois que le Conseil d'Administration accepte ces résultats de la piste de travail deux, ces statuts seront de nouveau actifs. Alors toutes les organisations de soutien et tous les comités consultatifs doivent faire cette étude de l'impact des droits de l'homme dans leurs politiques ou leurs avis et cela doit être une priorité importante dans leurs agendas. Nous avons besoin de mettre en œuvre cette valeur fondamentale.

Je veux dire que ce n'est pas un engagement ou un compromis. C'est une valeur fondamentale. Ce sont deux notions différentes selon les statuts de l'ICANN. Je vois qu'il y a deux étapes. Les différentes parties de la communauté doivent d'abord développer des solutions pour

elles-mêmes. Je crois par exemple que les gouvernements qui sont au sein du GAC doivent maintenir et protéger les droits de l'homme ; c'est à eux de défendre les droits de l'homme dans le monde. Et leurs points de vue par rapport aux implications des droits de l'homme sont différents des implications des PDP de la GNSO. Les droits de l'homme sont universels. Mais comment mettons-nous en œuvre ces valeurs fondamentales ? La forme est différente, la modalité est différentes parce qu'il y a différents processus, il y a différentes applications, ainsi de suite.

Deuxièmement, comment pouvons-nous développer ces modèles de la communauté ? Et à quel moment devons-nous évaluer la question des droits de l'homme ? Et je crois qu'Akriti et Austin ont soulevé cette question très importante. À quel moment donc de ces PDP sur cette partie cela doit se faire ? Nous devrions savoir comment le faire. La question la plus importante que j'ai à poser est une question qui ne m'est jamais venue à l'esprit lorsque nous développons ce cadre d'interprétation de la valeur essentielle des droits de l'homme. Si nous avons un modèle pour évaluer l'impact des droits de l'homme, que ferons-nous des résultats de ce modèle si nous voyons qu'il y a un impact très grave sur les droits de l'homme et que cela contredit la valeur fondamentale ? Comment faisons-nous pour équilibrer tout cela par rapport à d'autres valeurs fondamentales ? Parce que cela se retrouve aussi dans les statuts de l'ICANN. Comment pouvons-nous réagir en tant que communauté ? Il y a la GNSO, il y a l'At-Large. C'est à eux de s'en occuper ? Ou c'est peut-être le Conseil d'Administration qui devrait adopter les politiques ou qui devrait tenir compte des

avis? Voilà des questions pour lesquelles, moi, malheureusement, je n'ai pas trouvé de réponses. Mais ce sont des réponses que nous devons chercher en tant que communauté.

Merci beaucoup.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup Tatiana. C'était une très bonne présentation de votre point de vue. Il me semble qu'il y a certains aspects sur lesquels non seulement nous pouvons mais nous devons travailler ensemble, comme par exemple les processus d'élaboration de politiques parce que la plupart du temps, ils se trouvent dans le domaine d'action de la GNSO mais nous tous dans la communauté, nous devons tous développer ces politiques, chacun de nous et nous tous dans nos rôles respectifs qui sont présentés dans les statuts de l'ICANN. Nous devons travailler ensemble.

Et il y a aussi d'autres activités qui sont menées à bien à l'intérieur de nos propres silos. Je tends à croire qu'il s'agit de quelque chose qui devient de plus en plus exceptionnel et que maintenant, nous travaillons de plus en plus souvent ensemble. Voilà, ce sont des questions très pertinentes et c'est à nous tous d'en prendre bonne note.

Avant de céder la parole à Akriti et à Austin, je voudrais céder la parole à Yrjö qui va nous donner la perspective de l'At-Large par rapport à ce travail. Yrjö, merci beaucoup d'être ici.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Je prends la parole à titre purement personnel parce que l'At-Large ou au sein de l'ALAC, il n'y a pas de position unique ou de position définitive par rapport à cette question.

Bien sûr, j'ai lu le rapport et je veux féliciter Collin, Akriti et Austin de ce rapport, d'avoir abordé ce thème qui est un thème difficile pour l'ICANN puisque finalement, l'organisation est une organisation à visée technique. Le modèle intégral tel que je l'ai compris semblait être très bon, en particulier pour ce qui est des lignes directrices ou de la liste de vérifications qui se trouve à la fin. Je pense que c'est un très bon modèle. Je pense que c'est quelque chose que nous pouvons appliquer dans l'avenir. Nous pouvons vérifier si une mesure ou une proposition particulière répond à ces critères. Mais la question est de savoir qui va s'occuper de cela. Ceci a été fait avec une dizaine de volontaires d'après ce que j'ai compris et les volontaires deviennent de plus en plus rares dans les SO et les AC.

Nous parlons de la charge de travail pour les volontaires. Je crois donc que toutes les organisations de soutien et tous les comités consultatifs doivent s'en occuper ainsi que leurs représentants pour les différents PDP. Autrement dit, tous les groupes de parties prenantes doivent intégrer ces questions et ces critères et appliquer ces lignes générales. Bien sûr, certains groupes de parties prenantes seront peut-être plus enclins à le faire et d'autres tels que le GAC ou l'ALAC ont des membres ayant une formation en ce qui concerne la société civile. Ce serait un peu risqué de permettre que cela devienne la spécialité de quelqu'un

et pas de tout le monde. Je crois que tout le monde devrait participer à cela. Je suis d'accord avec Tatiana et je suis d'accord par rapport à ce qu'elle a dit.

Je n'ai pas beaucoup plus de choses à dire. Et même si je risque de dépasser la portée de cette séance, je dois dire – et tout le monde le sait – que la question principale en ce qui concerne les droits de l'homme dans le domaine de l'internet, c'est que ces droits ne se trouvent pas dans la juridiction de l'ICANN. Il y a d'autres événements qui se produisent. Et je pense à ces grandes menaces qui sont liées à certaines choses qui sont du domaine de l'ICANN ; je pense à l'utilisation malveillante du DNS. Et cette utilisation malveillante du DNS est quelque chose qui est lié par exemple à la violation des droits de l'homme. En dernier ressort, nous pourrions dire que l'ICANN défend les droits de l'homme si elle fait bien son travail.

Merci beaucoup.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup Yrjö de présenter votre perspective.

Ceci me pousse à poser une question spontanée parce que si c'est vous qui le dites, Tatiana le dit, moi je le dis, tout le monde dit cela, toutes les organisations de soutien et tous les comités consultatifs doivent être concernés et doivent être impliqués dans cela parce que les SO et les AC ne sont pas des entités abstraites qui existent quelque part dans un nuage. C'est nous, les organisations de soutien et les comités consultatifs.

Donc on va faire une enquête très rapide. Qui dans le public estime qu'il ou elle participe dans cette étude d'impact des droits de l'homme de manière directe ou indirecte ? Je vois quelques mains qui se lèvent timidement, deux ou trois personnes. Mais nous avons besoin d'être beaucoup plus nombreux pour que ceci puisse avoir des résultats.

Akriti et Austin ont peut-être quelque chose à dire par rapport aux interventions de Tatiana et de Yrjö.

AKRITI BOPANNA :

Je sais que cela peut être un peu accablant. Il y a des personnes qui s'inquiètent vraiment et qui s'intéressent vraiment aux droits de l'homme. C'est très utile de pouvoir disposer de la communauté et de la capacité de communiquer les questions sur les droits de l'homme. Nous avons trouvé des personnes qui sont prêtes à travailler à cet égard.

L'objet du rapport n'était pas de dire que nous avons trouvé le modèle parfait. Nous voulions travailler de manière plus fluide et l'idée était d'institutionnaliser ce qui se passe par rapport aux droits de l'homme pour que cela soit mieux géré dans le cadre de l'ICANN. Donc quand il y aura des initiatives qui doivent être mises en œuvre par rapport à ce modèle, il y a un modèle que nous avons trouvé qui est très utile et que nous ou d'autres personnes s'impliquant pourront travailler avec cela pour que nous puissions voir à quoi ce modèle ressemblerait et quel serait l'aspect de ce modèle ou comment il fonctionnerait.

AUSTIN RUCKSTUHL : Bien sûr, je voulais dire qu'il y a encore beaucoup de questions. Ce n'est pas un processus parfait. Je ne peux pas répondre quand mais dire comment ; c'est à cela que nous essayons de répondre. Et pour simplifier tout cela avec une proposition contenant des visions des organisations de soutien et des comités consultatifs, mon idée est d'avoir une feuille de travail où l'on pourrait disposer ou voir la structure, par exemple ce que nous voyons sur la page principale de la GNSO, un site web d'un PDP, donc un lien pour que chaque SO ou AC ait un rapporteur qui puisse rapporter, présenter des rapports à chaque unité. Mais c'est un document qui est ouvert. On peut constituer un comité si vous le voulez mais je pense que la communauté n'a pas été très disposée à faire les choses de la sorte.

Mais si c'est un thème dont on veut discuter et que vous avez une inquiétude à cet égard, c'est un document vivant parce que le rapporteur travaille avec vous une fois par an. Nous voulons que cela devienne un élément institutionnel en quelque sorte. Mais on n'a pas besoin d'avoir toujours la même personne ; on pourrait changer.

AKRITA BOPANNA : Pour rajouter à la question de Austin, c'est que lorsque les gens font des commentaires publics comme c'est le cas souvent pour les droits de l'homme, cela n'est pas nécessairement dans le format que nous avons employé. Mais ce format nous permet d'avoir une vision plus large des décisions que l'ICANN a prises pour mettre en avant cette



conversation. Ce n'est pas seulement pour le PDP mais toute considération qui est incorporée dans une conversation publique sur des politiques de l'ICANN potentielles.

JORGE CANCIO : Ce sont de bonnes idées. Tatiana a deux commentaires.

TATIANA TROPINA : Un commentaire très bref.

Je crois que ce travail est très important et que cet ajout d'idée sur l'étude d'impact sur les droits de l'homme est très important parce que si nous voyons l'image complète de la communauté de l'ICANN, la GNSO serait le lieu où l'on pourrait vraiment faire des commentaires. Parce que la GNSO avec son processus d'élaboration de politiques est de plus en plus ouvert à la participation du GAC ou de l'ALAC ou d'autres SO et AC. C'est le lieu pour l'élaboration des politiques et c'est là où nous devrions faire très attention. Je veux dire aussi que nous devons avoir fini cela sous peu et il faudrait que cela puisse être mis en œuvre pour que cela cesse d'être des paroles et des modèles. Dans les statuts, le respect des droits de l'homme est une valeur fondamentale.

JORGE CANCIO : Merci beaucoup. Je suis tout à fait d'accord ; la plupart d'entre nous sommes d'accord sur cela.

Je crois que nous devons aborder le cinquième point de notre ordre du jour, à savoir de vous demander à vous dans la salle. Nous n'avons pas de micro pour la salle mais nous avons des micros à vos tables. Et j'ai vu des mains qui se levaient dans les rangs de la partie arrière. Je vois Milton et d'autres collègues de la communauté. Veuillez vous rapprocher s'il vous plaît de ces micros et veuillez partager ces opinions. Oui, il y a un micro pour la salle qui est à l'arrière. Voilà, Gulten est là avec le micro. Ne vous inquiétez pas, venez, faites vos commentaires. Merci, vous m'avez sauvé.

MILTON MUELLER :

Tatiana a déjà plusieurs des choses que je voulais dire, donc j'ai hésité un petit peu à me rapprocher du micro.

Les droits de l'homme sont appliqués dans les politiques, donc il nous faut des gens qui font des choses liées aux gTLD ou aux implications en matière de liberté d'expression des nouveaux gTLD. Nous avons vu dans la première série de nouveaux gTLD qu'il y a eu des parties prenantes qui ont insisté sur le fait qu'ils devraient avoir des droits de veto par rapport aux noms. Nous avons eu des problèmes également liés à la protection de la vie privée. Et je pense que la question que Tatiana a soulevée est très importante. Nous faisons une évaluation des impacts des droits de l'homme et on trouve par exemple qu'il y a un problème du point de vue des droits de l'homme. Que fait-on alors ? Est-ce que cela aura le même statut qu'un avis du GAC ? Et le GAC pourrait dire : « Nous croyons dans notre avis qu'il y a un problème avec cette politique en termes de droits de l'homme, donc il

faut revoir la politique et résoudre le problème. » ? Je pense que cela serait une bonne chose. Mais je pense que le problème clé est de savoir quel est l'impact des droits de l'homme dans les politiques qui sont développées.

JORGE CANCIO :

Excellent commentaire. Merci beaucoup Milton.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ?  
Oui ? S'il vous plaît, présentez-vous.

DEAN MARKS :

Bonjour. Je m'appelle Dean Marks. J'appartiens à la coalition sur la responsabilité et je suis très intéressé à ce projet. Je m'excuse de ne pas avoir pu participé avant à ce projet.

Mais je me demande – et ici, je rebondis sur ce que Milton vient de dire – comment les droits de l'homme sont pris en compte par rapport à la déclaration des droits de l'homme. Tout le monde doit avoir droit à être protégé en termes des productions artistiques et littéraires dont il est l'auteur, en d'autres mots les droits d'auteurs en tant que droits de l'homme. Voilà la question que je voulais poser.

JORGE CANCIO :

Merci. Tous les droits de l'homme sont interdépendants, indivisibles.  
Et c'est quelque chose dont on a déjà parlé dans le cadre

d'interprétation. Tatiana a eu des discussions très approfondies par rapport à cela, mais il y a eu une espèce d'accord.

Hélas, nous arrivons à la fin de la séance. Donc je regarde Suada et Benedetta. Est-ce qu'on pourrait prendre trois minutes pour tirer des conclusions de la séance et résumer un petit peu les discussions que nous avons eues aujourd'hui ? Est-ce que vous êtes prêtes ? Très bien. Alors Suada, je vais vous donner la parole.

SUADA HADZOVIC :

Avec l'aide de Benedetta, je vais vous présenter les conclusions de la séance.

Les valeurs fondamentales en matière des droits de l'homme rentreront en vigueur une fois que le Conseil d'Administration aura approuvé les recommandations. Vous savez que le cadre d'interprétation des droits de l'homme a été développé dans la communauté multipartite de l'ICANN. Il a été complété en novembre 2017 et approuvé en plénière en mars 2018. Il a été envoyé au Conseil d'Administration pour approbation finale en novembre 2018.

Aujourd'hui, nous avons une confirmation de la part du Conseil d'Administration de l'ICANN que ce point sera dans leur ordre du jour de demain ; c'est une bonne nouvelle pour nous. C'est une bonne nouvelle de savoir qu'ils sont engagés en matière des droits de l'homme et que nous comptons sur leur soutien et qu'ils sont très enthousiastes par rapport aux prochaines étapes. Nous avons entendu cela de la part du Conseil et nous en sommes très contents.

Cette partie est complétée. Le travail de la communauté consistera maintenant à compléter ces valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme. Il y a des processus en cours mais des questions restent en suspens. Que fera la communauté si la communauté identifie des problèmes en matière des droits de l'homme? Nous avons entendu Tatiana qui a lancé un appel auprès de tous ici et notamment aux membres du GAC à défendre les droits de l'homme. Nous avons entendu qu'il y a un petit groupe qui s'occupe de préparer des documents ou un rapport. Il y a 10 personnes qui s'occupent de cela, donc il faut qu'il y ait davantage de gens qui s'impliquent pour défendre les droits de l'homme. La communauté donc encourage les gens à participer à ces efforts pour la mise en œuvre des droits de l'homme. Merci.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup Suada pour ces conclusions. Et je pense qu'elles viennent à point nommé par rapport à ce que nous venons de dire. Nous avons beaucoup de travail à faire à la maison si je peux dire. Nous devons travailler ensemble en tant que communauté, notamment en matière de processus d'élaboration de politiques. Il faut veiller à ce que les méthodes que nous puissions introduire soient évolutives pour ne pas nous retrouver confrontés à des surcharges de travail ou d'autres problèmes que nous avons pu voir par le passé. Bien sûr, nous devons répondre à la question que Suada a soulevée, à savoir si on identifie qu'il y a un impact négatif sur les droits de l'homme, que fera-t-on? Je pense qu'il y a une envie de continuer

cette discussion. J'espère que Cancún sera la prochaine étape de ces conversations.

Maintenant, je me demande si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose avant de rendre la salle au GAC ? Il y a une question dans la salle de chat ? Très bien, voyons si nous pouvons la lire.

ORATRICE NON-IDENTIFIÉE : « L'ICANN s'est occupée du fait que tous les gouvernements ne sont pas d'accord sur quelles sont les valeurs qui constituent des valeurs fondamentales versus les droits politiques et humains ? »

JORGE CANCIO : Je pense que cette question donnerait lieu à une discussion très longue. Cela pourrait être un sujet à aborder à Cancún ou pendant la pause-café.

Je vais donc maintenant remercier les personnes présentes d'être venues. Merci de votre écoute, de votre participation. Et j'espère que nous pourrons continuer cette conversation à Cancún. Merci à tous, merci aux membres du panel.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**